



Factsheet sur le programme de développement rural 2014-2020 du PDR Aquitain (Nouvelle-Aquitaine, France)

La Commission européenne a formellement adopté le Programme de développement rural (PDR) Aquitain le 7 août 2015. Le programme élabore la stratégie pour l'utilisation des 1 044 millions € de fonds publics disponibles pour la période 2014-2020 dont 618 millions € du budget de l'UE (environ 5,2 % de l'enveloppe octroyée à la France) et 426 millions € de contreparties nationales. Ces montants tiennent compte des transferts du premier pilier totalisant 77 millions € provenant du budget de l'UE. Ce programme a, depuis, été modifié plusieurs fois, la dernière étant advenue le 6 septembre 2018 (version 9). Cette modification vise à introduire un instrument financier de type 'fond de garantie' offrant des facilités de financement pour les investissements dans les secteurs agricoles et agro-alimentaires.

L'objectif principal du PDR Aquitain est de développer l'économie rurale de manière viable et durable par le soutien aux exploitations situées dans les zones à contraintes naturelles, à l'installation de jeunes exploitants, à l'amélioration de la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles et des entreprises rurales, aux services de base à la population et au tourisme en milieu rural, à la protection et l'amélioration de l'environnement; et à la valorisation économique de la ressource forestière.

Le programme soutiendra **3 550 exploitations pour des projets de modernisation et développement** et vise le soutien à l'installation de **2 400 exploitations gérées par des jeunes agriculteurs** afin de garantir le renouvellement générationnel. Environ **700 exploitations seront soutenues dans leur participation à des régimes de qualité**. Des **actions de coopération** (20 projets) sont aussi envisagées pour créer des liens entre le secteur agricole et la recherche. Près de 6 % des ressources du programme seront utilisées pour améliorer les services de base dans les zones rurales avec l'objectif d'**atteindre 30 % de la population bénéficiant de services et infrastructures améliorées**. **16% de la surface agricole régionale seront soutenus au titre des indemnités compensatoires pour les zones à handicaps naturels, 18 % de la surface agricole seront concernés par des mesures agroenvironnementales et près de 6% de la surface agricole par des primes allouées pour la conversion et/ou le maintien de l'agriculture biologique**. Environ **5 % de la surface forestière sera reboisée** suite à des événements catastrophiques. Le programme soutiendra **32 projets d'études et d'investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine naturel, notamment les sites du réseau Natura 2000**.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [Politique Agricole Commune](#), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28 États membres. Le [nouveau règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2020 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement (FESI), un [Accord de Partenariat](#) a été convenu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2020 la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) cofinance 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, un programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique, et un programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures répondant à des priorités nationales sont repris dans un cadre national qui ne dispose pas d'allocation budgétaire.

La présente fiche fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et les opportunités auxquels les zones rurales du territoire sont confrontées. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

1. SITUATION ET ENJEUX

Le programme couvre l'ensemble du territoire du PDR Aquitain, d'une surface de 41 308 km² (7,6 % du territoire hexagonal de la France) ainsi qu'une population d'environ 3,3 million d'habitants. 76 % du territoire et 55 % de la population sont en zone rurale et intermédiaire.

Le PIB par habitant est supérieur à 75 % de la moyenne communautaire. Le secteur tertiaire domine largement l'économie régionale (77 % de la valeur brute ajoutée et 76 % des emplois salariés). Les industries agroalimentaires et de bois-papier ont gardé une place économique majeure. En 2010, le secteur primaire représente 3,4 % de la valeur ajoutée régionale et 4,7 % des emplois.

Le territoire à une forte vocation agricole. La surface agricole utile (SAU) couvre environ 1,5 millions d'hectares (38 % du territoire) dont 28 % de prairies permanentes, 60 % de cultures arables et oléo-protéagineux et 12% de vigne.

Premier employeur industriel, le secteur agroalimentaire présente une forte proportion d'entreprises de petite taille ne permettant pas, sans interventions, un développement optimal de leur activité tant sur le plan de la modernisation des équipements que dans la recherche de nouveaux débouchés commerciaux.

Avec 1,9 million d'hectares, soit 46 % de la superficie régionale, le territoire du PDR est le premier massif forestier cultivé et certifié d'Europe. Le PDR a pour objectif de promouvoir la création de valeur ajoutée à partir des ressources forestières provenant des massifs aquitains et de maintenir des emplois non dé-localisables. L'ensemble de ces massifs forestiers constituent une réserve de biodiversité remarquable que le PDR contribue aussi à préserver.

150 sites ont été désignés au titre de Natura 2000, ceux-ci traduisent toute la richesse et la diversité des milieux naturels du territoire et de la faune et de la flore qu'ils abritent. Le réseau couvre 10,5 % de la superficie totale dont 8,5 % de la SAU et 10 % de la surface forestière.

Environ 66 % de la surface agricole est située dans des zones à contraintes naturelles, dont 15 % en montagne. De la survie des exploitations situées dans ces zones dépend le maintien de l'environnement et des paysages qu'elles entretiennent. Une déprise agricole aurait des effets négatifs sur l'environnement et l'emploi en zone rurale d'où la nécessité de maintenir l'élevage, en particulier en zones de montagne via la trame agro pastorale.

Tout le territoire – y compris les espaces ruraux – profite d'un essor démographique mais de manière différenciée : l'espace littoral, et les couronnes des grands pôles urbains gagnent davantage d'habitants. L'attractivité démographique dont bénéficient les territoires ruraux n'endiguent pas les disparités en termes de services à la population et les difficultés de développement d'activité économique. Ainsi, un enjeu important pour le PDR Aquitain est de soutenir des initiatives favorables au développement économique en milieu rural, notamment le tourisme qui constitue un grand potentiel, et de garantir un minimum de service à la population sur les territoires les moins dotés d'infrastructures.

2. COMMENT LE PDR REpond AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est la **priorité 4 – restauration, préservation et renforcement des écosystèmes**; vient ensuite la **priorité 2 – améliorer la viabilité et la compétitivité des exploitations agricoles**.

Les objectifs et cibles des priorités principales sont résumés ci-après :

Transfert de connaissances et innovation

Afin de favoriser le transfert de connaissances, le PDR soutiendra des actions de démonstration et d'information ainsi que 20 projets de coopération dans différents domaines dont 10 dans le cadre du partenariat européen d'innovation «Productivité et développement durable de l'agriculture».

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

Le programme soutiendra des projets de modernisation et développement de 3 550 exploitations agricoles aquitaines (8% de l'ensemble) en vue d'améliorer la double performance économique et environnementale et d'assurer à long terme la compétitivité de l'agriculture régionale. Il vise aussi le soutien à l'installation de jeunes agriculteurs avec l'objectif d'atteindre 2 400 exploitations additionnelles gérées par ceux-ci (6% de l'ensemble).

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Il est prévu de soutenir 700 projets de certification de systèmes de qualité pour les produits agricoles et alimentaires.

Par ailleurs, le programme mobilisera 180 million € d'investissements au cours de la période de programmation pour promouvoir les activités de transformation et commercialisation dans les exploitations agricoles et dans les industries agroalimentaires en vue de leur permettre d'améliorer leur performance économique, sociale et environnementale et dans un souci de développement économique durable.

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la forêt

Le PDR agira pour la protection de l'environnement, la préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles, qui sont, en outre, des facteurs d'attractivité touristique et de retombées économiques pour le territoire.

Le soutien aux activités agricoles des zones à contraintes naturelles à haute valeur environnementale vise à préserver l'environnement agricole mais aussi à répondre aux difficultés socio-économiques de ces zones. Le soutien du PDR passe par les indemnités compensatoires des écarts de revenus, ainsi que par des investissements pour les exploitations de montagne et la mise en œuvre d'actions de mise en valeur des espaces pastoraux.

Pour la préservation des ressources naturelles, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) seront activées sur environ 272 000 ha (18 % de la surface agricole totale) pour répondre aux besoins de préservation de la biodiversité, l'eau et les sols. Le soutien à la conversion et maintien de l'agriculture biologique (6 % des surfaces agricoles) ainsi que la protection des sites Natura 2000 à travers des actions identifiées dans le cadre d'actions prioritaires Natura 2000 pour la France (32 projets d'études et de gestion) contribuent aussi à cet objectif.

De plus, les aides aux investissements dans les exploitations agricoles ont des conséquences bénéfiques sur la préservation des ressources naturelles puisqu'elles visent, au-delà de la compétitivité économique, la performance environnementale.

Concernant la forêt, 80 projets d'investissements pour l'amélioration de la résilience et la valeur des forêts est prévu. En tout, 10 % de l'allocation financière du PDR est consacrée aux actions pour accroître valorisation économique des ressources forestières dans le cadre d'une gestion forestière durable.

L'efficacité des ressources et le climat

Le PDR intervient en faveur de l'amélioration de l'utilisation de la ressource eau et de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre à travers des investissements dans des infrastructures d'irrigation plus performantes. Le montant des investissements dans des systèmes plus économes en eau s'élèvera à environ 37 millions €.

Le PDR vise aussi à reboiser environ 5 % de la surface forestière endommagée suite à des évènements catastrophiques (tempête Klaus de 2009) afin de préserver les ressources forestières et maintenir le potentiel de séquestration de carbone des forêts.

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le programme contribuera dans les territoires ruraux à améliorer l'accès aux services de base et le cadre de vie. Environ 5 % des ressources du programme seront utilisées pour ces actions avec l'objectif d'atteindre 30 % de la population rurale bénéficiant de services et infrastructures améliorés.

Le PDR Aquitain mise aussi sur les projets de coopération LEADER comme outil de développement local. L'objectif est de soutenir les stratégies de développement local portées par 16 groupes d'action locale dont environ 70% de la population rurale pourra bénéficier.

Les 5 mesures les plus importantes du programme sont dotées comme suit (entre parenthèses la proportion de l'enveloppe financière du PDR)

- Mesure M13 (ICHN) : 351 million € (34 %)
- Mesure M04 (investissements): 191 million € (18 %)
- Mesure M08 (forêt) : 159 million € (15 %)
- Mesure M07 (services de base) : 85 million € (8%)
- Mesure M10 (mesure agri-climat environnementale) : 64 million € (6 %)

Annexe 1: Distribution indicative des ressources du PDR Aquitain et indicateurs cibles

Priorités et cibles	Mesures	Dépense publique totale (€)	%
Priorité 1: transfert de connaissances et innovation			
<p><u>1A</u>: favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances</p> <p>► <u>0,9 %</u> des ressources du PDR allouées aux mesures 1 et 16</p>	<p>01. Connaissances</p> <p>16. Coopération</p>		
<p><u>1B</u>: renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation</p> <p>► <u>20</u> projets de coopération envisagés dans différents domaines</p>	<p>16. Coopération</p>		
Priorité 2: viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts		203 167 189.00	19%
<p><u>2A</u>: modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles</p> <p>► <u>8,2 %</u> des exploitations bénéficiant de soutien pour leur modernisation et développement</p>	01. Connaissances	7 089 151.00	0.7%
	04. Investissements	135 417 661.00	13%
	08. Forêt	3 679 245.00	0.4%
	16. Coopération	1 981 132.00	0.2%
<p>2B : rénovation générationnelle</p> <p>► <u>5,6%</u> d'exploitations gérées par de jeunes agriculteurs bénéficiant de soutien</p>	06. Développement agricole et entreprises	55 000 000.00	5.3%
Priorité 3: organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation		52 528 302.00	5%
<p><u>3A</u>: valeur ajoutée aux produits agricoles par la transformation, amélioration de la commercialisation</p> <p>► <u>1,9 %</u> d'exploitations percevant un soutien afin de participer à des schémas de qualité</p>	03. Systèmes de qualité	6 943 396.00	0.7%
	04. Investissements	44 735 849.00	4.3%
	16. Coopération	849 057.00	0.1%

Priorité 4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie		506 543 333.33	49%
<p>4A : biodiversité</p> <p>► <u>16 %</u> des surfaces agricoles sous un contrat de gestion soutenant la biodiversité</p> <p>4B : gestion de l'eau</p> <p>► <u>16 %</u> des surfaces agricoles sous un contrat de gestion visant la qualité de l'eau</p> <p>4C : gestion des sols</p> <p>► <u>15,9 %</u> des surfaces agricoles sous un contrat de gestion visant l'amélioration des sols</p>	07. Services de base	29 951 887.00	2.9%
	10. Agri-environnement-climat	63 975 117.00	6.1%
	11. Agriculture biologique	60 955 767.00	5.8%
	12. Natura 2000 et DCE	133 333.33	0.01%
	13. Zones à contraintes naturelles	351 527 229.00	33.7%
Priorité 5: promouvoir l'efficacité des ressources...		169 830 188.00	16%
<p><u>5A</u>: utilisation efficace de l'eau</p> <p>► <u>0,5 %</u> des surfaces agricoles disposant d'un système d'irrigation plus efficace</p>	04. Investissements	14 547 170	1,4
<p><u>5E</u> : conservation et séquestration de carbone</p> <p>► <u>5,1 %</u> des surfaces forestières reboisées</p>	08. Forêt	155 283 018	14,9
Priorité 6: développement économique, inclusion sociale		106 306 549.00	10%
<p><u>6A</u> : création d'emplois</p> <p>► 25 emplois créés</p>	06. Développement agricole et entreprises	3 335 849.00	0.3%
<p><u>6B</u>: développement local et LEADER</p> <p>► <u>71.7 %</u> de la population rurale bénéficiant de stratégies de développement local</p> <p>► <u>30 %</u> population rurale bénéficiant de services et infrastructures améliorés</p> <p>► <u>130</u> emplois créés dans le cadre des projets LEADER</p>	07. Services de base	47 901 377.00	4.6%
	19. LEADER	55 069 323.00	5.3%
Assistance technique		5 660 377	1%
Dépense publique totale		1 044 035 938.69	100%